



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2020

**Etaient présents** : Mmes et MM. Julien Issartel, Monique Bevand, Patrick Berset, Anne-lise Bonaz, Paulo Carrico, Daniel Bejannin, Myriam Bereiziat, Rémi Jacquand, Yvan Novakoski, Marie Ackermann, Isabelle Paquier, Déborah Recacho, Pascal Bellod, Marylin Péchoux, Vasco Faria, Radhia Rebaï, Jean-Marie Vuailat, Noémie Harguindey, Pascal Durafour.

**Absences excusées** : Sans objet

**Absent** : Sans objet

**PRESENTATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE)** : présenté par Monsieur Issartel, Maire

Monsieur le Maire explique au conseil le rôle du CCAS au sein de la commune, qui est de venir en aide aux personnes les plus fragiles, de lutter contre l’exclusion, d’accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap, de dispenser l’aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d’action sociale de la commune.

Il présente les membres élus du conseil municipal ainsi que ceux issus de la commune.

- Mme Noémie HARGUINDEY (conseillère municipale)
- Mme Radhia REBAÏ (conseillère municipale)
- Mme Déborah RECACHO (conseillère municipale)
- Mme Isabelle PAQUIER (conseillère municipale)
- Mme Viviane HENRY DIT GUILLAUMIN (habitante de Martignat)
- Mme Dominique MANDRILLON (habitante de Martignat)
- Mme Sandra TISSOT (habitante de Martignat)
- M. Pierre VAHIER (habitant de Martignat)

**DELIBERATION DU LOYER POUR LE SALON DE COIFFURE** : présenté par Madame Bevand, adjoint en charge des finances.

Madame Bevand explique au conseil municipal les conditions de fixation du montant du loyer des baux commerciaux de la commune qui est fixé à 4 € le m<sup>2</sup> pour les trois locaux appartenant à la commune. Les frais de copropriété et la taxe d’ordures ménagères sont répartis au prorata de la surface de chacun des locaux. Elle ajoute également que suite à la vente du fonds de commerce du salon de coiffure situé au 60 rue du Centre à Martignat, entre la société « LA BICHONNIERE » et la société « CALI » en date du 19 juin 2019, il est nécessaire de fixer le loyer et de mandater Monsieur le Maire pour signer le bail qui sera établi entre la commune et la société CALI.

Elle rappelle également que le loyer actuel est de 268 € HT. A ce loyer s’ajoutent les charges de copropriétés, l’eau et les taxes.

Elle propose donc au conseil municipal, de fixer le loyer au même montant soit 268 € HT et mandater Monsieur le Maire pour signer le bail.

A l’unanimité, les conseillers ont voté et fixé le montant proposé par Madame Bevand. et mandaté Monsieur le Maire pour signer le bail.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020** : présenté par Madame Bevand, adjoint en charge des finances.

Madame Bevand explique au conseil municipal que le budget primitif permet à la commune de subvenir à ces besoins et de définir les orientations en matière budgétaire. Du point de vue comptable, le budget se présente en deux parties une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes dégagé par la section de fonctionnement est utilisé pour rembourser le capital emprunté et autofinancer une partie des investissements prévus. Les dotations et les subventions complètent les ressources propres de la commune. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Elle rappelle également au conseil que cette année en raison de la pandémie de coronavirus, le vote du budget intervenant habituellement en mars à été décalé au mois de juillet.

**Budget principal** : fonctionnement : 2 426 895,40 €- Investissement : 1 756 243,48 €

**Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre	Montant
Total charges à caractère général	618 741,01 €
Total charges de personnel	573 921,00 €
Total atténuation de produits	30 000,00 €
Total charges gestion courante	136 805,00 €
Total charges financières	19 400,00 €
Total charges exceptionnelles	750,00 €
Total opérations d'ordre	919,19 €
Virement en section investissement	996 359,20 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 426 895,40 €</b>

**Fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Montant
Total atténuation de charges	15 000,00 €
Total produit des services	75 981,00 €
Total impôts et taxes	1 428 168,42 €
Total Dotations participations	90 624,00 €
Total produits exceptionnels	0,00 €
Total écritures budgétaires	339,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>2 426 895,40 €</b>

**Investissement - Dépenses**

Chapitre	Montant
Déficit n-1 reporté	244 615,92 €
Remboursement emprunts (capital)	65 986,20 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €
Total chapitre 21	346 978,48 €
Total chapitre 23	1 048 662,88 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 756 243,48 €</b>

**Investissement - Recettes**

Chapitre	Montant
Affectation excédent de fonctionnement N-1	454 773,28 €
Virement de la section de fonctionnement	996 359,20 €
Subvention Etat	48 300,00 €
Subvention Département	69 816,00 €
Subvention Région	40 000,00 €
Subvention HBA	50 371,00 €
FC TVA	86 624,00 €
Taxe Aménagement	9 080,81 €
Ecritures comptables : camion et caveaux	919,19 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 756 243,48 €</b>

Le budget proposé est adopté à l'unanimité.

**OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS POUR UNE 3EME SEMAINE ET PLUS :** présenté par Madame Bonaz, adjoint en charge de l'éducation

Madame Bonaz rappelle au conseil que le centre de loisirs n'est habituellement ouvert que 3 semaines en juillet. Comme cette année le mois de juillet est complet et comporte donc 4 semaines, il est nécessaire d'autoriser l'ouverture du centre de loisirs une semaine de plus.

Elle demande donc au conseil d'autoriser le centre de loisirs à ouvrir tout le mois de juillet 2020.

A l'unanimité, les conseillers ont validé l'ouverture du centre de loisirs pour le mois de juillet complet.

**DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX IMPOTS :** présenté par Monsieur Issartel, Maire

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il appartient au Conseil Municipal de proposer à M. le Directeur des services fiscaux une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) remplissant les conditions pour être membre de la Commission Communale des Impôts. Cette désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Afin que cette désignation soit plus équitable, monsieur le Maire propose au conseil municipal de tirer au sort les noms des 12 titulaires et des 12 suppléants sur la liste des propriétaires de la commune étant assujettis à la taxe foncière.

A l'unanimité, les conseillers ont validé les 24 noms tirés au sort.

**ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS SIEA :** présenté par Madame Bevand, adjoint en charge des finances.

Madame Bevand explique au conseil municipal que La loi Energie Climat organise la fin des Tarifs Réglementés (tarifs bleus) de Vente d'électricité (TRV) pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV. Les autres consommateurs dont les collectivités et établissements publics ou toute personne morale de droit public, devront donc anticiper la fin des tarifs bleus précités en souscrivant à une offre de marché avant l'échéance du 31 décembre 2020.

Dans ce contexte, le groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA, est à même d'apporter une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Elle propose donc au conseil municipal d'adhérer au groupement d'achats du SIEA.

A l'unanimité, les conseillers ont voté et validé l'adhésion au groupement d'achat du SIEA.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**PLACE DE STATIONNEMENT DEVANT LE MAGASIN DE MONSIEUR TREUILLET**

Monsieur Berset informe le conseil municipal que, suite à une entrevue avec monsieur Treuillet, celui-ci désire disposer d'une place de livraison devant son local commercial afin de pouvoir charger et décharger des objets volumineux nécessaires à son activité. La commission travaux étudiera sa demande lors de sa prochaine réunion et lui apportera une réponse.

### **DOLEANCES DE MME FRULI CONCERNANT LE CITY STADE**

Monsieur le Maire et Monsieur Berset informent le conseil municipal que Madame FURLI subit des gênes liées au City stade. Hormis les nuisances sonores, les places de stationnement devant sa maison, de nombreux ballons atterrissent dans son jardin et elle est dérangée sans cesse pour restituer ceux-ci.

Pour pallier à ces gênes occasionnées, un aménagement de la place proposé par la commission travaux sera testé rapidement. Si cela ne suffit pas, d'autres solutions seront envisagées.

### **PLACE DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS**

Monsieur le Maire informe le conseil que deux demandes de stationnement de taxi ont été formulées auprès de la commune. Actuellement la commune ne dispose que d'une seule place de stationnement de taxi attribuée. Afin de satisfaire à la demande, Monsieur le Maire suggère de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil, une délibération augmentant le nombre de place de stationnement de taxi sur la commune.

### **HAND BALL CLUB MONTREAL**

Monsieur Carrico informe le conseil, que suite à l'entrevue avec le Club de Handball de Montréal la cluse, une demande de créneaux horaires a été formulée pour utiliser le gymnase. Cette requête sera étudiée lors d'une prochaine réunion de la commission de la vie communale et des associations.

### **LE 14 JUILLET 2020**

Monsieur Carrico informe le conseil, qu'il a adressé à la Préfecture une demande de dérogation accompagnée du dossier sanitaire afin de pouvoir réaliser un repas républicain après la cérémonie de commémoration du 14 juillet. La réalisation de ce repas républicain reste une volonté forte de l'ensemble des élus de la commune.

### **STATIONNEMENT ET CURAGE DE LA RESERVE D'EAU**

Monsieur Novakoski informe le conseil que des véhicules sont souvent garés devant l'accès de la réserve d'eau de la zone du Lavours, rendant difficile l'accès aux pompiers. La commission travaux va étudier rapidement la mise en place de panneaux et de marquages au sol d'interdiction de stationner.

Il informe également le conseil, que cette réserve d'eau devra prochainement être curée pour rester opérationnelle.

### **HAIES**

Monsieur Novakoski informe le conseil que Mme Tissot est gênée par la haie sur le trottoir qui obstrue son champ de vision pour sortir de son domicile. Monsieur Berset va envoyer une équipe technique afin d'élaguer les arbustes qui gênants.

### **FERMETURE DE LA MAIRIE LE 09 ET 10 JUILLET 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil que la mairie de Martignat sera fermée le 09 et 10 juillet 2020 pour permettre au personnel administratif de se former aux différents postes existants. Cet accroissement de polyvalence va améliorer l'efficacité et le service rendu à la population.

## INCIVILITES

Monsieur le Maire informe le conseil que le nombre d'incivilités sont en constante augmentation au sein de 4 points identifiés au sein de la commune.

- Des nuisances sonores au Plateau Sportif jusqu'au petit matin ;
- Des dégradations au Complexe du lange notamment des vitres cassées ;
- Des dégradations au niveau de l'Eglise et de l'Ecole primaire ;
- Des dégradations du milieu naturel au niveau du Lavoir.

Une demande a été faite à la gendarmerie pour augmenter les rondes sur ces points identifiés. Prochainement une réunion des voisins vigilant aura lieu. Si ces incivilités ne cessent, d'autres solutions seront envisagées afin de rétablir le calme et la quiétude dans la commune.

La séance est levée à 21H40

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 07 juillet 2020

Julien Issartel, Maire

